

DESTINATAIRES : Résidence privée pour aînés (RPA) de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Ressources intermédiaires représentées par l'ARHIQ et FRIJQ
Ressources de type familial représentées par le RRRMCQ-SCFP
Représentants des associations représentatives RRRMCQ-SCFP
Représentants des organismes représentatifs ARHIQ et FRIJQ
Isabelle Courchesne, conseillère-cadre responsable du suivi des usagers en ressource non institutionnelle (RNI) et en résidence privée pour aînés (RPA), intérim
Jessie Gagnon, conseillère-cadre responsable du suivi des usagers en ressource non institutionnelle (RNI) et en résidence privée pour aînés (RPA), intérim
Éric Parent, chef de service RNI–Santé mentale Nathalie Allard, chef de service résidentiel non institutionnel DI-TSADP

EXPÉDITEURS : Marta Acevedo, Directrice adjointe Qualité et relations contractuelles
Direction de la qualité, évaluation, performance et éthique
Dre Caroline Marcoux-Huard, médecin-conseil en santé publique

DATE : Le 24 janvier 2022

OBJET : **MISE À JOUR – COVID-19 – Port du masque N95**

Port du masque N95

La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) exige dorénavant le port d'un appareil de protection respiratoire (APR) de type N95 ou de protection supérieure par les travailleurs de la santé qui œuvrent en milieu de soins dans les zones froides, tièdes et chaudes.

Cette mesure est en vigueur dans **les milieux suivants** : hôpitaux, soins de courte durée, cliniques médicales, GMF, centres de dépistage, cliniques externes, cliniques COVID-19, milieux de réadaptation, soins à domicile, milieux de soins de longue durée et milieux dans la communauté (CHSLD privés conventionnés, RI, RPA et autres ressources d'hébergement de ce type). L'APR doit être porté par les travailleurs de la zone froide, tiède ou chaude qui sont en contact avec certains usagers ou leur environnement (**voir le tableau *Équipement de protection respiratoire requis***).

Port du N95 en ressource de type familial (RTF)

Actuellement, le port du N95 en RTF n'est pas requis sauf en période de mise sous tension ou d'éclosion.

Port du masque N95 en continu

Dans le contexte actuel, le port en continu est indiqué. Ainsi, un même masque **doit être porté en continu pour plusieurs usagers, qu'il soit en isolement ou non. Il doit cependant être changé à la sortie d'une chambre d'un patient atteint de varicelle ou de zona disséminé. Voici les situations dans lesquelles le port du masque en continu est indiqué :**

1. Pour les secteurs où les travailleurs sont en contact successivement avec des usagers froids, tièdes et chauds, afin de réduire la fréquence de manipulation (ex. : lorsqu'il est impossible de dédier du personnel à chaque type d'usagers).
 - a. La séquence des usagers doit se faire du froid vers le chaud, dans la mesure du possible.
2. Pour les secteurs où les travailleurs sont en contact continu avec des usagers suspectés ou confirmés positifs (ex. : CDD).
3. **Au poste de garde occupé par plusieurs personnes (unité en éclosion, ou non).**

Au retrait, le N95 doit être jeté

Il est possible de retirer le N95 et de le remplacer pour un masque d'intervention à l'endroit désigné à cet effet, en respectant une technique sécuritaire, par exemple lors des pauses et des repas. **Le nombre de masques N95 à utiliser par un travailleur de la santé devrait être de quatre par jour. Le masque d'intervention doit être porté uniquement dans les zones froides avec usager à faible risque de la COVID 19** (qui remplit tous les critères énumérés dans le tableau en annexe ci-dessous). **Le masque d'intervention doit être jeté au moment de remettre un N95.**

Équipement de protection respiratoire requis

	Contexte port N95	Port du N95
Lors de tâches dans la même pièce que des usagers suspectés, à risque modéré, à risque élevé ou confirmé pour la COVID-19	Requis pour tous les employés en zone froide, tiède ou chaude, <u>à l'exception</u> des endroits où les usagers répondent à l'ensemble des critères suivants : <ol style="list-style-type: none"> 1. Sans symptôme suggestif de la COVID-19, nouveau ou aggravé et 2. sans aucune exposition documentée à un cas connu ou à un milieu où il y a une éclosion dans les 14 derniers jours et 3. n'ayant pas séjourné en dehors du Canada dans les 14 derniers jours et 4. ayant reçu un résultat négatif à un test de dépistage. 	Obligatoire
Retour précoce des employés	Lors du retour d'un employé avant la fin de son isolement prévu pour son infection à la COVID-19.	Obligatoire
Autres employés	Employés en contact avec des employés en retour précoce.	Obligatoire
	Tous les autres employés (ex. : n'ayant pas de contact avec les usagers).	Facultatif

Cette directive ne s'applique pas aux visiteurs ou proches aidants sauf en présence de précautions additionnelles le nécessitant. Elle n'est pas applicable aux usagers hospitalisés, hébergés ou ambulatoires.

Rappel des techniques sécuritaires :

Il faut être très prudent lors du retrait du masque afin d'éviter de vous contaminer par la manipulation du masque.

Tous les outils permettant une utilisation sécuritaire du masque sont disponibles au ciusssmcq.ca > intranet > [COVID-19-Employés](#) :

- Aide-mémoire | Précautions additionnelles et COVID-19 (section : [Uniformes et équipements de protection](#) Équipement de protection d'isolement)
- [Vidéos 1 et 2 : Équipement de protection individuelle pour un isolement de type aérien contact renforcé](#)
- [Affiche ASSTSAS : Comment mettre un APR N95 type coquille](#)
- [Affiche ASSTSAS : Comment retirer un APR N95 type coquille](#)
- [Affiche Comment mettre un masque N95 Halyard neuf](#)

Nous vous rappelons qu'afin d'avoir une étanchéité optimale et ainsi vous protéger et protéger les usagers, le visage doit avoir un rasage frais du jour.

Commande des masques N95

Une nouvelle procédure de commande d'équipement de protection individuelle (EPI) incluant les masques N95 et les tests rapides est désormais en ligne.

Vous devez vous rendre sur le site web Cognitofoms et compléter votre commande en ligne à l'adresse suivante : <https://www.cognitofoms.com/04GILog/CommandePartenaire>

Pour du soutien ou des questions, n'hésitez pas à contacter par courriel au 04EPICovidPartenaires@ssss.gouv.qc.ca ou au 819-374-7711, poste 57351.

Il n'y a pas de crainte de manque de masques N95, mais nous devons nous ajuster en fonction des modèles disponibles, qui eux, peuvent varier. Ainsi, pour le moment, le Medicom grandeur médium n'est pas disponible, il sera donc remplacé par le modèle 3M1870+ Aura. Par conséquent, pour ceux qui ont commandé des masques Medicom, vous recevrez des quantités équivalentes dans le 3M1870+ Aura.

Votre modèle de masque N95 n'est plus disponible ? Un de vos employés n'a pas réalisé de test d'ajustement ?

Commandez le modèle de masque 3M1870+ Aura. Ce masque peut être utilisé en attendant que vos employés soient "fit testés" avec ce modèle.

Nous vous aviserons dès que le Medicom 203014 grandeur Medium sera de nouveau disponible.

Pas de réutilisation des N95

La réutilisation des N95 peut se faire selon certaines conditions dans un contexte de pénurie réelle ou appréhendée, ce qui n'est plus le cas. Il n'est donc plus indiqué de les réutiliser. Par contre, nous recommandons que tous les travailleurs utilisent de façon judicieuse le

masque N95 et le portent en continu avec tous leurs patients, en le changeant lorsque requis (au minimum à chaque 4 heures).

Test d'étanchéité (fit test)

Le test d'ajustement du N95 est un préalable obligatoire lors d'une intervention médicale générant des aérosols (IMGA, ex. intubation), toutefois, la CNESST précise que dans un autre contexte que celui de l'IMGA, l'utilisation sans essai d'ajustement est une mesure temporaire permise pour le moment. En ce sens, il est recommandé à tous les travailleurs de la Santé n'ayant pas réalisé leur fit test à ce jour, d'utiliser le modèle de masque **3M1870+ Aura**

Merci à vous

Nous profitons de l'occasion pour vous remercier pour les efforts inestimables réalisés au cours des deux dernières années et encore plus particulièrement au cours des dernières semaines.